



## SARL en co-gérance

-----  
Par chris51

Bonjour

j'ai créé une SARL en co-gérance,  
comment faire pour me retirer de cette SARL.

cdlt  
Chris

-----  
Par florian15

Re-,

Le mieux à mon sens, est de vous faire licencier par votre co-gérant si comme vous le signifiez dans votre autre post vous êtes salarié, donc égalitaire de vos 50 % de parts.

Cette action n'anéantit pas la société et vous restez actionnaire de celle-ci.

Cordialement.

-----  
Par chris51

Bonjour,

merci pour vos retours,

je me suis mal exprimé,

je suis co-gérant pour la création de la SARL avec des collègues,  
(nous sommes 10).

et salarié dans un mon entreprise actuelle.

notre création n'est pas salariée, nous recherchons des investisseurs.

bien à vous